



PACTE TERRITORIAL

DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'Etat,

représenté par Monsieur Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne

et

La Région Grand Est,

représentée par Monsieur Jean ROTTNER, son Président, autorisé à signer le présent pacte en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du 19 novembre 2021,

et

Le Département de la Marne,

représenté par Monsieur Christian BRUYEN, son Président, autorisé à signer le présent pacte en vertu de la délibération du 10 décembre 2021

et

Le Pôle d'Equilibre Territorial du Pays de Brie et Champagne,

représenté par Monsieur Patrice VALENTIN, son Président, autorisé à signer le présent pacte en vertu de la délibération n° DEL_2021_024 du 9 décembre 2021

Ainsi que ses EPCI membres :

La Communauté de communes de la Brie Champenoise,

représentée par Monsieur Etienne DHUICQ, son Président, autorisé à signer le présent pacte en vertu de la délibération n° 2804 du 21 décembre 2021

La Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais,

représentée par Monsieur Cyril LAURENT, son Président, autorisé à signer le présent pacte en vertu de la délibération n° D2021_094 du 16 décembre 2021

La Communauté de communes du Sud Marnais,

représentée par Monsieur Bernard POIREL, son Président, autorisé à signer le présent pacte en vertu de la délibération n° 20211283 du 13 décembre 2021

Il est convenu ce qui suit



Sommaire

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	3
PORTÉE DU PACTE	5
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE	5
LE PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE : TERRITOIRE DE PROJET	5
CONVERGENCE PROGRESSIVE DES CONTRACTUALISATIONS PRÉEXISTANTES	6
STRATÉGIE DU TERRITOIRE	7
SYNTHÈSE DES ENJEUX	7
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE BRIE CHAMPAGNE COOPÉRANTE ET RÉSILIENTE	10
A : GARANTIR UN MAILLAGE DE SERVICES EN S'APPUYANT SUR UN RÉSEAU DE CENTRALITÉS	10
B : RENFORCER L'ÉCONOMIE LOCALE	11
BA : APPUYER L'AGRICULTURE COMME FILIÈRE MAJEURE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	11
BB : FAVORISER UNE ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET RÉSILIENTE POUR UN ANCRAGE DES ENTREPRISES	11
C : VALORISER LES ATOUTS LOCAUX DANS UNE DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	12
CA : PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTÉRISTIQUES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE	12
CB : AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET STRUCTURER UNE OFFRE PLUS DURABLE	12
D : CONSOLIDER L'INGÉNIERIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	13
STRATÉGIE INTER-PTRTE	13
PROGRAMME D'ACTIONS	14
VIVIER DE PROJET À DATE DE DÉCEMBRE 2021	14
PROCESSUS DU CHOIX DES PROJETS	14
GOUVERNANCE	15
COMITÉ DE PACTE	15
EQUIPE-PROJET	15
ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	16
LES ENGAGEMENTS COMMUNS À TOUS LES SIGNATAIRES SUR LA PÉRIODE 2021-2026	16
LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT :	16
LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION :	16
LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT :	16
LES ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE :	16
DISPOSITIONS DIVERSES	16
SIGNATURES	17
ANNEXES	21



Préambule

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique est une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- La délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- L'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 par la Région lors de la séance plénière (délibération n°20SP-2065) et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

Il s'agit de concrétiser une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, et en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans). C'est ainsi un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :

Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs ainsi que le Département. Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

Il constitue un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région basée sur

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

Transition énergétique et ECOLOGIQUE

(avec bilan écologique et solutions fondées sur la nature)

COHESION territoriale et coopérations

(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs, lutte contre l'artificialisation et coopération entre territoires)

ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires

(de proximité, productive, relocalisation, bioéconomie...)

3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoires et interrégionales
- les dynamiques transfrontalières

Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales doit par ailleurs être recherchée.

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...



Pour le PETR, il s'agit de bénéficier d'un outil opérationnel de déclinaison de son projet de territoire, autour des priorités partagées par les élus du bassin et les partenaires institutionnels et bénéficier ainsi d'une meilleure lisibilité des actions et d'un accès facilité aux ressources d'ingénieries et financières, indispensables à leur réussite.

Le plan de relance

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, le Premier ministre a annoncé le 3 septembre 2020 le lancement du plan France Relance. D'un montant exceptionnel de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros financés par l'Union européenne, il se déploie autour de trois volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Il propose des mesures concrètes et à destination de tous : particuliers, entreprises, collectivités et administrations.

Les aides versées au titre du plan France relance sur le territoire du Pays de Brie et Champagne portent sur plus de 51 opérations subventionnées, pour un montant global de près de 7 641 000 €. Par ailleurs, le montant total prévisionnel des aides à la rénovation thermique des bâtiments, notamment via l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portée par le PETR du Pays de Brie et Champagne, s'élève à 3 437 037 €.

Le recensement des aides versées au titre du plan France Relance figure en annexe 1bis.



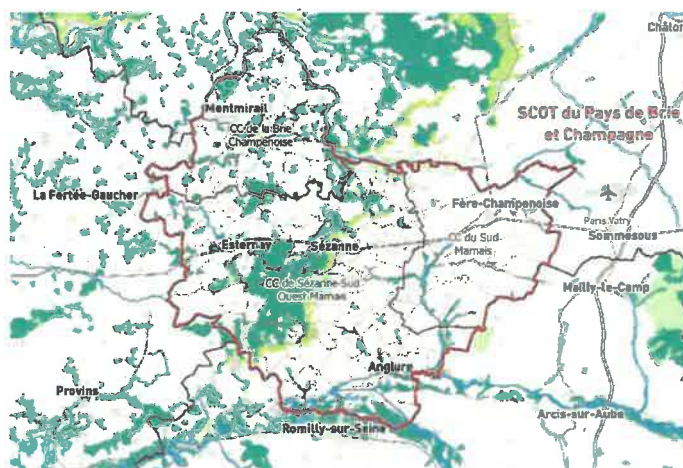
Portée du pacte

Périmètre géographique

Le présent pacte couvre le territoire du PETR du Pays de Brie et Champagne qui inclut :

- La communauté de communes de la Brie Champenoise
- La communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais
- La communauté de communes du Sud Marnais

Ce périmètre regroupe 96 communes pour une population totale de 35 536 habitants¹



Le Pays de Brie et Champagne : territoire de projet

Les trois communautés de communes qui forment le territoire du Pays de Brie et Champagne ont expérimenté depuis plusieurs années des logiques de coopération en matière d'aménagement du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Air Energie Territorial, rénovation de l'habitat, soutien au tissu économique, transport à la demande...) ce qui les a conduit à considérer cette échelle comme pertinente pour l'élaboration d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

Par ailleurs, au regard de l'expérience acquise par le PETR du Pays de Brie et Champagne sur des démarches similaires (contrat de ruralité, programme LEADER), les élus ont souhaité que l'animation de la contractualisation soit confiée au PETR², et soit ainsi mutualisée entre les communautés de communes du bassin, qui auraient des difficultés à l'assurer individuellement.

L'élaboration du PTRTE s'est faite en parallèle de l'actualisation du projet de territoire du PETR (prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales à la suite des élections municipales et communautaires) et a pu s'appuyer sur des études en cours et notamment celle du SCoT. L'objectif du territoire est ainsi de disposer de documents stratégiques cohérents et complémentaires ainsi que d'une déclinaison opérationnelle permettant de concrétiser les orientations politiques définies pour le mandat en cours.

Pour cela, le PETR a bénéficié d'un accompagnement de l'Etat dans le cadre d'un Atelier des Territoires, prévus antérieurement à l'élaboration du PTRTE mais qui a pu être réorienté pour une contribution directement exploitable dans ce dernier. Cet appui méthodologique a permis une mobilisation plus importante des forces vives du territoire et un élargissement des réflexions locales pour aboutir à une feuille de route ambitieuse et pragmatique dont le PTRTE devra concrétiser certaines des actions.

¹ INSEE : population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (recensement 2018)

² Les statuts du PETR prévoient en effet qu'il soit « le cadre de contractualisation des politiques territorialisées et à ce titre porter et mettre en œuvre notamment les dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne »



Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature	Echelle du contrat	Objet <i>Remarques</i>
OPAH RR	2017 / 2022	Pays de Brie et Champagne	Dynamique de rénovation de l'habitat privé avec soutien aux plus fragiles (maintien à domicile, économies d'énergie, habitat dégradé)
France Rénov' (SARE)	2021/ 2023	Pays d'Epervain Terres de Champagne et Pays de Brie et Champagne	Favoriser la rénovation énergétique du bâti privé (Réseau FAIRE)
LEADER	2014/ 2025	Pays de Brie et Champagne	Valorisation des patrimoines au service du développement et de l'animation du territoire.
Territoires d'Industrie	2018	CC du Pays de Brie et Champagne (avec les CC du Pays d'Epervain Terres de Champagne et les CC des Portes de Romilly sur Seine et du Nogentais)	Appui renforcé pour fédérer les acteurs privés et institutionnels d'un bassin industriel autour d'actions communes. Identifier les accompagnements en ingénierie et financements mobilisables.
Petites Villes de Demain	2021	Fère-Champenoise Montmirail Sézanne	Engager la revitalisation des bourgs-centres <i>S'appuyer sur le PTRTE pour étendre les retombées du programme</i>
Contrat Territoire Eau et Climat		CC de la Brie Champenoise	Accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

Par ailleurs, le PETR a été désigné comme structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré sur son périmètre, puis, à ce titre, s'est vu transférer la compétence d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces deux démarches sont en cours d'élaboration, avec une finalisation prévue pour 2022 pour le PCAET et 2023 pour le SCoT. L'élaboration parallèle de ces démarches tiendra compte des choix retenus dans chacune d'elles, pour une compatibilité globale des actions sur le territoire. Le diagnostic territorial (2021) sert de base à la définition de la stratégie du PTRTE.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.



Stratégie du Territoire

Synthèse des enjeux

Le diagnostic territorial³ réalisé en 2020-2021 combine les approches socio-économiques du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), environnementale de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) et participative menée dans le cadre d'un Atelier des Territoires. Sur la base de cette approche croisée, le PETR du Pays de Brie et Champagne a retenu les enjeux suivants pour définir son projet de territoire :

➤ Tirer parti de la situation d'interface

La situation géographique du territoire du PETR, conjuguée au desserrement de la région francilienne créé des opportunités d'accueil de nouvelles populations, observées sur les quarante dernières années, notamment à l'ouest du bassin, avec une tendance récente inverse.

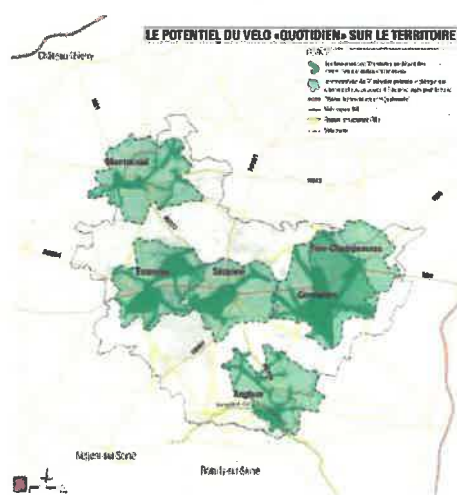
Néanmoins, la présence de pôles serviciels plus importants aux portes du territoire entraîne un risque d'évasion des revenus résidentiels, avec à terme un risque de dévitalisation.

Il s'agit donc d'intensifier les usages internes au territoire, par le maintien et le développement de services et de favoriser, au-delà de la consommation locale, un ancrage durable des habitants.

Tirer parti de cette proximité implique également de développer les complémentarités avec les pôles périphériques quand la création d'un service local n'est pas pertinente.

Enfin, s'inscrire dans une dynamique de réseau avec les territoires voisins, notamment en vue d'un développement de la filière touristique, permettra de diversifier et de massifier l'offre locale au profit d'une économie présentielle.

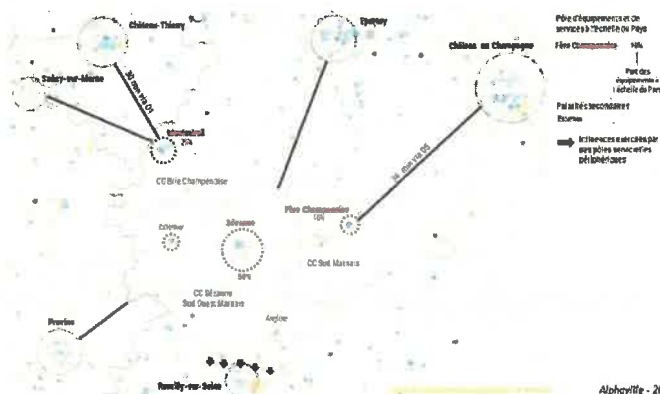
➤ Conforter la multipolarité



Le territoire s'est structuré autour de pôles⁴ qui concentrent l'emploi, les services et une plus grande densité de population et de logements, dans une logique de proximité des zones d'activités et des centres habités. La spatialisation des activités est comparable sur les principaux bourgs que sont Sézanne, Montmirail, Fère-Champenoise/Connantre et Esternay.

La pérennisation et le renforcement des fonctions de centralité, notamment dans une optique de lien entre les pôles de vie et de travail constitue donc un levier de l'accessibilité aux services et de la dynamisation de la vie locale.

Cette organisation s'accompagne par ailleurs de besoins en termes de mobilité permettant de rejoindre ces pôles et le diagnostic a permis d'identifier des potentiels de mobilité « du quotidien » alternatives à la voiture à explorer.



³ Les éléments détaillés sont annexés au présent PTRTE

⁴ Cette armature urbaine sera par ailleurs établie dans le cadre de l'élaboration du SCoT.



➤ **Préserver, valoriser et diversifier les ressources endogènes...**

Le cadre de vie, dans ses composantes patrimoniales, paysagères mais également culturelles, associatives, entrepreneuriales, constitue une caractéristique identitaire à préserver et valoriser comme atout local.

Les caractéristiques naturelles du territoire (eau, sols...) permettent d'accueillir des activités économiques de production, notamment agricoles et viticoles, qui sont complétées par un volet industriel fort, avec des entreprises robustes et innovantes. Ces deux secteurs constituent le principal vivier d'emplois, dont certains demeurent difficiles à pourvoir ce qui freine le développement de ces entreprises.

Les sujets clés de l'hébergement et de la mobilité, conditionnent aujourd'hui pour partie l'attractivité des emplois locaux pour de nouveaux actifs et s'imposent comme les priorités à traiter pour répondre aux besoins de recrutement des acteurs économiques. Des actions sur l'accès aux formations viennent compléter les leviers à actionner.

➤ **...et s'assurer d'une exploitation gage de développement local**

Avec un tissu économique dominé par l'agriculture et l'industrie, le territoire fait face à une double problématique de captation des revenus par les territoires extérieurs et de développement d'une consommation locale.

Le socle d'activités économiques permet cependant d'identifier des potentiels de développement qui privilégient les retombées non délocalisables et qui constituent un des éléments de réponse à ces problématiques :

- Lier ressources naturelles (paysages, eau...) et structuration de la filière touristique, en favorisant la création de fonctions support (hébergement, restauration...) trop peu présentes.
- Diversifier les filières et trouver des débouchés locaux en appuyant l'émergence des circuits courts.
- S'appuyer sur l'Économie Sociale et Solidaire, pour diversifier les champs d'action des acteurs économiques, associatifs.



des ressources naturelles...



...et humaines



➤ **Accompagner, coordonner et hiérarchiser les initiatives locales**

Le territoire bénéficie d'un maillage d'acteurs économiques et associatifs très dense mais également d'une grande diversité dans la nature de leurs activités. Ces structures sont à l'origine d'initiatives variées, mais parfois éparpillées sur l'ensemble du territoire, compliquant ainsi l'émergence d'une dynamique structurée.

Comme souvent, le premier travers souligné concerne le manque de connaissance des acteurs et de leurs actions et la difficulté de communication élargie, au-delà du premier cercle d'initiés, quelle que soit la thématique abordée.

Par ailleurs, les besoins identifiés répondent souvent de volumes insuffisants pour garantir la viabilité et/ou la pérennité des actions individuelles. Parallèlement, les temps de co-construction ont permis de mettre en évidence des besoins convergents entre acteurs du même milieu ou de secteurs d'activité plus éloignés, au premier rang desquels la mobilité ou les difficultés d'hébergement.

Au regard de ces éléments, la plus-value d'un renforcement de la capacité d'accompagnement du territoire vers l'ensemble de ses forces vives apparaît comme une évidence. Cet accompagnement doit permettre à la fois de coordonner des initiatives convergentes, mais jusqu'alors dissociées², mais également d'initier un changement d'approche en favorisant le multi-usages et la mutualisation.

Pour la mise en réseau des acteurs locaux, les priorités retenues concernent les relations entre le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat et le territoire, avec le monde agricole ainsi qu'entre les acteurs touristiques.



Pour le développement d'une Brie Champagne coopérante et résiliente

Sur la base des enjeux retenus ci-avant, les élus ont élaboré leur projet de territoire pour la période 2021-2026 qui se décline dans les 5 axes suivants.

A : Garantir un maillage de services en s'appuyant sur un réseau de centralités

L'existence d'une offre de services de base est un préalable à la préservation de la qualité de vie en milieu rural au profit de la population actuelle mais également en vue de l'accueil de nouveaux habitants. Cette dernière doit couvrir le maintien des services existants (administration, scolaire, commerces, habitat...) et intégrer ceux qui répondent à de nouveaux enjeux pour la population : rénovation énergétique, vieillissement...

Le territoire s'est organisé autour de polarités sur lesquelles il convient de s'appuyer pour élargir l'offre. Cette stratégie, ancrée sur l'analyse des besoins, de massification des usages doit s'accompagner d'une réflexion spatialisée des usages en cohérence notamment avec les potentialités de renouvellement dans les zones urbanisées. Cette implantation de nouveaux programmes devra néanmoins préserver les caractéristiques identitaires du territoire en garantissant leur intégration dans le tissu existant (critères de qualité architecturale, liaisons entre zones urbaines, mixité des usages...).

Réfléchir en termes de maillage, en lien avec l'armature urbaine qui sera établie dans le SCoT, permettra également de rationaliser la problématique de mobilité interne et de désenclavement du territoire.

Les réflexions sur l'accès aux services doivent également intégrer le volet des usages du numérique comme une opportunité complémentaire à développer. Si le déploiement de l'infrastructure est aujourd'hui bien avancé dans le cadre du partenariat régional, il conviendra d'intensifier les usages dans tous les domaines (administration, santé, éducation, culture...) et de veiller aux aspects d'inclusion face aux risques d'isolement d'une partie de la population pour des raisons d'illectronisme.

Les trois EPCI du territoire bénéficient de la labellisation « Petites Villes de Demain » pour l'une de leur commune (Sézanne, Montmirail et Fère-Champenoise) permettant ainsi le déploiement d'une ingénierie spécifique et l'accès à des ressources nouvelles pour la revitalisation de ces territoires. Le PTRTE a pour ambition d'une part d'amplifier l'impact du programme par la mise en réseau des trois villes concernées et l'émergence d'actions répondant à des enjeux similaires et d'autre part, dans une logique de solidarité et de cohérence territoriale, de permettre l'élargissement de ces actions vers l'ensemble du bassin lorsque cela est pertinent.

Enfin, cette intensification des usages des centres-bourgs, au profit d'une offre servicielle de proximité ne pourra s'exonérer d'une amélioration de l'accès à une offre plus spécialisée par la création de liens interterritoriaux et de coopérations renforcées avec les territoires voisins (notamment sur des aspects de formation, de mobilité, de santé...)

Effets attendus :

- Un taux d'équipement renforcé
- Un accès équitable pour l'ensemble de la population du territoire
- Une amélioration de la connaissance et de la diffusion de l'offre locale



B : Renforcer l'économie locale

Fort d'un tissu à dominante agricole et industrielle qu'il entend conforter, le territoire souhaite accompagner les acteurs économiques dans la diversification de leurs activités qui contribuent à leur résilience et à l'attractivité du bassin. Si l'accueil de nouvelles entreprises demeure un enjeu pour les élus, c'est la capacité à accompagner le tissu existant qui reste prioritaire. D'une manière transversale, la transition écologique des pratiques, des modes de production et la réduction des consommations énergétiques doivent être appropriées par les acteurs locaux, avec l'appui de l'ensemble de leurs partenaires.

BA : Appuyer l'agriculture comme filière majeure de développement local

Riche d'un savoir-faire agricole et viticole diversifié, le territoire bénéficie d'un potentiel important à préserver et à conforter dans une approche spatiale de limitation de la consommation de ses espaces et de garantie de l'accès aux ressources nécessaires à la production.

La transition vers des modèles plus durables sera encouragée, notamment pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, en lien avec les actions déjà engagées par la profession et les organismes rattachés.

Le territoire souhaite également s'inscrire dans une dynamique de promotion d'une alimentation de qualité et locale en s'appuyant sur le réseau de producteurs et d'artisans. Le renforcement des circuits de distribution locaux est visé, par l'accroissement du nombre de points de vente, la promotion des marques locales et l'intégration des productions agricoles du territoire dans la restauration collective.

BB : Favoriser une économie collaborative et résiliente pour un ancrage des entreprises

Le développement de nouvelles activités ou l'implantation d'entreprises dépendra de la capacité du bassin à pourvoir les emplois créés. Conjugués à l'évolution des métiers de l'industrie, ces phénomènes rendent les enjeux de la formation et du recrutement centraux dans les politiques d'appui au monde économique. Faciliter la formation des actifs du bassin, c'est aussi permettre leur accueil dans de bonnes conditions (logement, espaces de formation...)

Un effort volontariste pour la mise en lumière des métiers, souvent qualifiés, pour lesquels les entreprises peinent à recruter, auprès de la population doit être entrepris, à la fois dans une optique de transition du milieu scolaire vers le monde du travail et de rapprochement des lieux de vie et de travail.

L'accompagnement des entreprises dans la modernisation des outils de production et la diversification des services proposés constitue le deuxième volet de cet axe. Cela doit être couplé à une réflexion sur la spatialisation des projets (réseau des tiers lieux, zones d'activité) et la prise en compte des impératifs environnementaux (artificialisation, imperméabilisation, déchets...). Le développement des synergies devra être étudié dans des logiques de circuits courts ou d'écologie industrielle territoriale.

Enfin, l'accompagnement humain des initiatives entrepreneuriales devra être recherché car il en constitue l'un des facteurs de réussite et de pérennité.

Effets attendus :

- Une diversification des activités au profit des structures économiques locales
- Une attractivité des entreprises sur et pour leur territoire
- Une accélération de la transformation écologique des entreprises, des pratiques...



C : Valoriser les atouts locaux dans une démarche d'attractivité territoriale

CA : Préserver et valoriser les caractéristiques identitaires du territoire

Le Pays de Brie et Champagne est caractérisé par une diversité paysagère structurée par la transversale des coteaux viticoles.

Le cadre de vie constitue par ailleurs un élément fort de l'attractivité résidentielle. Il s'agit donc de préserver ce mode de vie rural et d'en favoriser l'appropriation collective (notamment dans une optique d'accueil durable de population et d'incitation à s'impliquer dans la vie locale).

Pour cela, le territoire entend développer une politique de l'habitat adaptée aux nouveaux enjeux pour la population, favoriser la rénovation du patrimoine public et privé, et veiller à l'intégration paysagère et architecturale notamment des programmes d'extension et de construction neuves.

Au-delà d'un aspect « matériel » le cadre de vie repose également sur une dimension sociale, qui s'appuie sur un réseau institutionnel et bénévole dense. La dynamisation de la vie culturelle et associative, par la promotion de l'offre et sa diversification, ainsi que l'élargissement du public cible contribue à un objectif de « mieux habiter le territoire ».

La transition écologique servira de guide en intégrant aux projets les réflexions de préservation des espaces et de limitation des impacts négatifs (artificialisation, biodiversité, gestion des déchets, qualité de l'eau et assainissement...)

Les éléments précédents constituent également un potentiel touristique intéressant à valoriser dans une optique de diversification de l'économie locale. L'accompagnement à la structuration de la filière, initiée dans le cadre du programme LEADER, doit permettre une mise en réseau des lieux, des acteurs et des pratiques en s'accrochant sur des réalisations existantes (parcours, petit patrimoine...) et en développant des complémentarités avec des sites extérieurs au territoire mais de plus grande envergure.

CB : Améliorer la mobilité et structurer une offre plus durable

La question de la mobilité est transversale à l'ensemble des thématiques d'aménagement (accès aux services et aux soins, isolement social, impact écologique...) et a été abordée à l'échelle du PETR dès sa création. Les expérimentations conduites ces dernières années viennent confirmer la nécessité d'un panel de solutions relevant chacune d'usages limités et spécifiques. Les communautés de communes souhaitent s'emparer de ce sujet avec une prise de compétence coordonnée en 2021 et un questionnement central de son exercice et des moyens à mobiliser.

Bien que ne disposant d'aucun service régulier de transport collectif, le territoire bénéficie de l'existence d'initiatives spécialisées par un réseau d'acteurs publics et privés (transport à la demande, mobilité solidaire, co-voiturage...). Chacune de ces solutions, apportent, à leur échelle un élément de réponse à la problématique de mobilité qu'il conviendra de conforter et d'amplifier pour un bénéfice élargi.

Enfin, avec un impact environnemental non négligeable, la transition des mobilités, vers des usages durables notamment pour les trajets courts et du quotidien (liaisons entre zones habitées et d'activité...) constitue un levier à actionner. C'est également une opportunité dans le cadre du développement d'un tourisme de nature (identifié comme une diversification à fort potentiel ci-avant) en s'appuyant sur des réalisations existantes à renforcer (voie vertes, boucles villageoises...)

Effets attendus :

- Un « habitat » rénové adapté aux attentes/besoins d'aujourd'hui et valorisant le patrimoine et le paysage
- Une mobilisation des habitants et de la société civile au bénéfice du territoire
- Une offre de mobilité diversifiée ancrée sur les initiatives positives déjà à l'œuvre : mobilité inclusive, mobilité active et en lien avec la dynamique de développement de l'écotourisme



D : Consolider l'ingénierie au service du développement local

La dynamique engagée autour de l'élaboration du projet de territoire 2021-2026 et de l'élaboration du PTRTE confirme la nécessité de maintenir une ingénierie d'animation qui aura pour objectifs :

- De faire vivre la gouvernance du PTRTE en favorisant un décloisonnement sectoriel et géographique des acteurs ;
- De consolider la stratégie partagée en se dotant d'outils thématiques (SCoT, PCAET) ;
- De suivre l'avancement des actions et projets identifiés et de faciliter l'appui aux porteurs des projets validés ;
- De capitaliser sur les réalisations pour enclencher des étapes complémentaires en s'appuyant sur les premières actions conduites, ou initier des réflexions nouvelles issues de l'actualisation des enjeux.

Par ailleurs, la démarche a conduit à retenir des principes de mise en œuvre :

- **Coordination des acteurs** : améliorer l'interconnaissance des acteurs et des actions entre eux mais également avec le reste du territoire et des partenaires extérieurs. Il ressort néanmoins que l'intérêt de cette coordination prend tout son sens dans le cadre d'actions répondant à un besoin identifié plus que dans un contexte d'émergence de projets. L'accompagnement des projets doit donc permettre de renforcer leur impact et leur viabilité par un partage élargi.
- **Mutualisation** : le volume nécessaire d'usage de chaque programme ou investissement nouveau implique de rechercher et d'amplifier les logiques de multiplicité des usages afin d'atteindre le point d'équilibre du service concerné.
- **Faisabilité** : les réflexions initiées doivent être confortées par des études d'opportunité et de calibrage avant d'engager des mises en œuvre trop incertaines. La prise en compte des futurs usagers dès la conception des actions s'inscrit dans ce principe.



Stratégie Inter-PTRTE

Des actions coordonnées avec les territoires voisins sont déjà en cours de déploiement :

- **Territoire d'industrie** : grâce à une labellisation obtenue en novembre 2018 par le territoire comprenant le pays de Brie et Champagne, les bassins d'Epernay et de Romilly sur Seine/ Nogent sur Seine, qui a généré un protocole d'engagement entre les parties prenantes en novembre 2019, les synergies entre acteurs industriels ont vocation à être amplifiées pour des retombées sur l'ensemble de ce périmètre.
- **Maison de l'Habitat** : un service créé en commun avec le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne pour la rénovation du bâti privé. Ce projet, construit dans une optique de rationalisation des moyens a permis le déploiement d'un nouveau service public, qui aurait été inaccessible au sud-ouest marnais seul. Avec le renforcement de l'enjeu de rénovation, cet outil devra être encore consolidé afin d'en augmenter le recours par la population et l'impact en matière de développement local.

Le travail d'inter-territorialité est l'un des axes à approfondir lors de la mise en œuvre du pacte car il apparaît comme un levier complémentaire à l'optimisation des ressources pour un meilleur accès aux services. La question de l'échelle pertinente et de la gouvernance associée devra ainsi être intégrée à chaque action opérationnelle proposée.



Programme d'Actions

Dans l'optique d'une meilleure lisibilité, le PETR souhaite que les axes du PTRTE soient identiques à ceux du projet de territoire ; les actions validées viennent ainsi décliner opérationnellement la stratégie validée autour de projets aux objectifs partagés entre les partenaires.

Vivier de projet à date de décembre 2021

Voir annexe 1.

Chaque projet prioritaire fera l'objet d'une fiche projet.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et le Département ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chaque partenaire, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Processus du choix des projets

Ces éléments sont nécessairement évolutifs. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

1. Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisés en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.



Gouvernance

Comité de pacte

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition :

- Etat : Préfet de département ou son représentant
- Région Grand Est : Président de Région ou son représentant
- Département de la Marne : Président du Département ou son représentant
- Territoire : Président du PETR et Présidents des EPCI, ou leurs représentants

Sont également associés les conseillers régionaux et départementaux du territoire. Ce socle de base pourra être élargi en fonction des thématiques abordées et projets à étudier (chambres consulaires, opérateurs de l'Etat, acteurs locaux). La Conférence des Maires et le Conseil de Développement du Pays de Brie et Champagne sont tenus informés de l'avancement de la mise en œuvre du PTRTE.

Equipe-projet

L'équipe projet locale a pour mission :

- d'accompagner la maturation et le développement des projets identifiés collectivement, pouvant intégrer le pacte ou faisant partie du pacte,
- de suivre l'avancée des projets, selon des indicateurs collectivement définis,
- de faire les propositions au comité de pacte en matière d'orientation stratégique.

Interlocuteur	Structure	Adresse courriel
Benjamin de BODIN	PETR du Pays de Brie et Champagne	developpement@pays-brie-champagne.fr
Florence BORGNIET	Préfecture de la Marne	florence.borgniet@marne.gouv.fr
Morgan BOUCHER	Sous-préfecture d'Epervay	morgan.boucher@marne.gouv.fr
Benoît DESRUMEAUX	DDT de la Marne STPP	benoit.desrumaux@marne.gouv.fr
Stéphane PERREAU	Région Grand Est DCT	stephane.perreau@grandest.fr
Pierrick LOZE	Région Grand Est Maison de la Région	pierrick.loze@grandest.fr
Didier EXBRAYAT	Région Grand Est Maison de la Région	didier.exbrayat@grandest.fr
Alexa WADLOW	Département de la Marne	wadlow.alex@marne.fr



Engagements des partenaires

Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats et des projets pouvant intégrer les PTRTE.

Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Les engagements du Département :

- Participer à la démarche PTRTE initiée par l'Etat et la Région Grand Est, et être facilitateur pour son élaboration, son suivi et son actualisation,
- Accompagner le déploiement de la stratégie du territoire dans les domaines relevant des compétences départementales tels que la Solidarité des Hommes et des Territoires, l'Aménagement, les Routes, l'Education, le Sport, la Culture, les Loisirs et le Tourisme, ... en mobilisant les services concernés,
- Faciliter, en coordination avec l'ensemble des partenaires, la recherche et l'optimisation des financements des opérations inscrites au Pacte,
- Soutenir dans la limite de ses possibilités financières et réglementaires, les actions et projets qui sont en adéquation avec ses cadres d'intervention classiques (Guide du Partenariat, Guide du Soutien aux Projets et Initiatives) ou stratégiques (orientations politiques, opérations exceptionnelles, ...).

Les engagements du territoire :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

Dispositions diverses

L'entrée en vigueur du PTRTE est effective à la date de sa signature par l'ensemble des parties. La durée du PTRTE est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan final sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



Signatures

Fait à

le **7 JAN. 2022**

Monsieur **Patrice VALENTIN**
Président du PETR
du Pays de Brie et Champagne

Monsieur **Etienne DHUICQ**
Président de la Communauté de communes
de la Brie Champenoise

Monsieur **Cyril LAURENT**
Président de la Communauté de communes
de Sézanne Sud-Ouest Marnais

Monsieur **Bernard POIREL**
Président de la Communauté de communes
du Sud Marnais




Monsieur **Pierre N'GAGHANE**
Préfet de la Marne

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique
PETR du Pays de Brie et Champagne
CC de la Brie Champenoise CC de Sézanne Sud-Ouest Marnais CC du Sud Marnais




Monsieur Jean ROTTNER
Président du Conseil Régional Grand Est



Christian BRUYEN
Président du Département de la Marne



Annexes

- **Annexe 1 : Vivier de projets à date de décembre 2021**
- **Annexe 1bis : Projets financés au titre de France Relance**
- **Annexe 2 : Fiches Actions (projets prioritaires)**
- **Annexe 3 : Bibliographie des éléments de diagnostic**
- **Annexe 4 : Indicateurs socle Etat 0**



Annexe 1

Vivier de projets



Annexe 1bis

France Relance – Financements attribués au territoire

Dispositif	Bénéficiaires ⁵	Projet	Subvention attribuée
Modernisation de la filière aéronautique	1 entreprise		767 000 €
Décarbonation de l'industrie	1 entreprise		4 954 000 €
Biomasse chaleur industrie agri. Tertiaire	1 entreprise	2 projets sur sites distincts	NC
Industrie du Futur	4 entreprises		1 119 476 €
DSIL Relance	Saint Quentin le Verger Villeneuve-la-Lionne	Réfection de l'église Locaux communaux	20 763 € 3 045 €
Séjour de la santé	Hôpital de Montmirail		30 000 €
Substitution des emballages	1 entreprise		479 657 €
FITN	Châtillon-sur-Morin CC Sud Marnais Sézanne Anglure Anglure	Gestion électronique des doc. Application usagers Application usagers Site internet communal Panneau numérique interactif	3 840 € 4 608 € 2080 € 4 500 € 11 332 €
France Numérique Chèque TPE/ PME	23 entreprises		11 500 €

Rénovation thermique

Dispositif	Bénéficiaires	Projet	Subvention attribuée
DSIL Rénovation Thermique	Lachy Lachy CC SSOM Anglure Nesle-la-Reposte	Isolation toiture de la mairie Isolation toiture maison des asso. Ecole maternelle Eclairage salle communale Photovoltaïque sur salle communale	16 000 € 8 400 € 25 357 € 1 805 € 3 848 €
DSID Rénovation Thermique	Département	Centre routier – Fère Champenoise Centre routier – Anglure Centre routier – Esternay	44 000 € 38 333 € 5 120 €
Anah		Mapriménov' Habiter mieux	1 907 798 € 1 386 376 €

⁵ Bénéficiaires anonymisés en raison du secret des affaires.



Annexe 2

Projets prioritaires – fiches au 31.12.2021

A : Garantir un maillage de services en s'appuyant sur un réseau de centralités

- Créer un réseau des chefs de projets PVD - Pays (PETR)
- Restructuration du centre-bourg – Esternay (Esternay)
- Cartographie des friches et de la vacance – Pays (PETR)
- Animer une mission de médiation numérique – Pays (PETR)
- Création d'une Maison France Services- Montmirail (CCBC)
- Création d'une Maison France Services- Fère-Champenoise (CCSM)
- Création d'une structure petite enfance – Esternay (CCSSOM)

BA : Appuyer l'agriculture comme filière majeure de développement local

- Création d'une conserverie solidaire – Broussy -le-Grand (ADEPAC)
- Développement de l'approvisionnement local de l'épicerie sociale – Fère-Champenoise (CCSM)

BB : Favoriser une économie collaborative et résiliente pour un ancrage des entreprises :

- Implantation d'une ressourcerie : étude de faisabilité – Pays (PISTE)
- Viabilisation de la zone industrielle de Mondent - Montmirail (CCBC)
- Accompagner la rénovation énergétique du petit tertiaire – Pays (PETR/ MH)

CA : Préserver et valoriser les caractéristiques identitaires du territoire

- Construction des locaux de l'Office de Tourisme – Montmirail (CCBC)
- Déploiement du service public de la rénovation énergétique – Pays (PETR)
- Accompagner les ménages les plus modestes dans la réhabilitation de leur logement – Pays (PETR)
- Réhabilitation de la maison des associations – Montmirail (CCBC)

CB : Améliorer la mobilité et structurer une offre durable

- Elaboration d'une stratégie de communication pour la relance d'Ecovoit – Sud Marnais (CCSM)

D : Consolider l'ingénierie au service du développement local

- Ingénierie Pays 2022 (PETR)

A14 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage.**

Nom : PETER du Pays de Brie et Champagne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETER et syndicats autre :

Code INSEE : 20006140600019

RIB :

Adresse : 10 place du Général de Gaulle – 51310 ESTERNAY

Nom du représentant légal : Patrice VALENTIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benjamin de BODIN

Téléphone du référent : 03.26.81.00.38 / 06.70.39.29.43

Adresse électronique du référent : developpement@pays-brie-champagne.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'un réseau des PVD à l'échelle du PETER

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Pays de Brie e Champagne

Descriptif du projet : Le Pays de Brie et Champagne est composé de trois communautés des communes, chacune intégrant une commune labellisée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Ce programme axé sur la revitalisation des centralités doit également permettre des retombées à l'échelle de l'EPCI, ce qui concerne ainsi l'ensemble du Pays de Brie et Champagne.

Le PETER est chargé par ces EPCI de conduire des projets mutualisés quand cela est pertinent et gère à ce jour des actions en matière d'amélioration de l'habitat, de valorisation patrimoniale, et a pu par le passé aborder les thématiques de mobilité, de dynamisation commerciale, signe d'une recherche de synergies au sein du bassin. Ce rôle a par ailleurs été inscrit dans les conventions d'Initialisation de chacune des PVD du territoire.

L'animation de ce réseau regroupant les chefs de projets PVD, les agents du PETER, ainsi que ceux des services de l'Etat, de la Région et du Département en charge de ces questions doit permettre :

- De faire émerger des synergies entre les programmes d'action de chacune des PVD, qui rencontrent des problématiques similaires
- D'étudier les opportunités de portages collectifs ou mutualisés,
- De permettre, par l'intermédiaire du PETER d'élargir les actions conduites au-delà des communes centres, afin d'amplifier leur impact territorial.

Il s'agit également d'articuler ainsi les démarches du PTRTE et de PVD.

Impact socio-économique et environnemental : Cette action a pour but d'amplifier les réalisations des communes PVD en faveur d'une plus grande efficacité et d'une meilleure couverture territoriale. C'est un enjeu central de cohésion et de qualité de vie pour les habitants.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Les conventions PVD sont en cours d'élaboration et il s'agit de bénéficier de la dynamique du programme et de s'inscrire le plus en amont possible des réalisations à venir.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes PVD (chefs de projets) ; Etat (DDT/ Préfecture), Région (service territoire)

- **Échéancier du projet**

Date de début : janvier 2022

Fin prévisionnelle : 2026 (fin du programme PVD)

Date de délibération sur le projet : sans objet

- **Plan de financement**

L'animation de ce réseau va s'effectuer dans un premier temps au titre des missions déjà exercées par les agents concernés. En fonction des résultats et des enjeux, des financements complémentaires pourront être recherchés les années suivantes.

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

A21 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Brie et Champagne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 20006140600019

RIB :

Adresse : 10 place du Général de Gaulle – 51310 ESTERNAY

Nom du représentant légal : Patrice VALENTIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benjamin de BODIN

Téléphone du référent : 03.26.81.00.38 / 06.70.39.29.43

Adresse électronique du référent : developpement@pays-brie-champagne.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Cartographie des friches et de la vacance.

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : SCoT

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Pays de Brie e Champagne

Descriptif du projet : Le PETR du pays de Brie et Champagne porte les démarches d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial. A ce titre, les élus doivent conjuguer leur volonté de développement du territoire (accueil de population, vitalité économique...) avec les enjeux de préservation environnementale et notamment de l'objectif du zéro artificialisation nette.

Ainsi, afin de mieux appréhender la réalité locale en termes de besoins, de gisements fonciers et de la réalité de leur potentiel de reconversion et/ou de réhabilitation, les élus souhaitent engager une démarche de recensement le plus exhaustif possible, à la fois des friches et des logements vacants sur le territoire.

Pour la partie « logement », le recensement pourrait s'appuyer sur le réseau des élus locaux, qui connaissent parfaitement leur commune (l'écrasante majorité des communes compte moins de 500 habitants) et pourra ainsi être enclenché sous pilotage du PETR sans trop de difficultés. Le recensement des friches nécessitera en revanche, un cadrage méthodologique qui définira le recours ou non à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette action constitue la base de l'élaboration d'une éventuelle stratégie foncière sur le territoire.

Impact socio-économique et environnemental : Cette action contribue directement à la lutte contre l'artificialisation des sols et s'inscrit également dans les démarches de planification territoriale et de préservation de l'environnement. Le soutien aux actions de réhabilitation des logements vacants permet par ailleurs une stimulation de l'économie locale et notamment du secteur du bâtiment.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques d'aménagement en cours et viendra ainsi enrichir le programme d'actions qui en découlera.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes et EPCI, services de l'Etat.

- **Échéancier du projet**

Date de début : Mars 2022

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet : sans objet

- **Plan de financement**

Cette action entre dans le cadre des missions du chargé de développement du PETR et n'appelle pas, dans sa première phase de financements spécifiques. Le cadrage de la méthode, donnera lieu, le cas échéant à des recherches de financement ou d'appui en ingénierie complémentaires.

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

A31 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d'Ouvrage

Nom : COMMUNE D'ESTERNAY

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 51237

RIB : FR63 3000 1003 69F5 1000 0000 038

Adresse : Trésorerie de Sézanne – Codique : 051041

Nom du représentant légal : Patrice VALENTIN

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Valérie DEVILLIERS

Téléphone du référent : 03.26.81.50.23

Adresse électronique du référent : sg.mairie@esternay.com

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : RESTRUCTURATION DU CŒUR DE BOURG

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'Industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Place du Général de Gaulle 51310 ESTERNAY

Descriptif du projet : Restructuration du cœur de bourg – aménagement requalification des espaces publics et sécurisation des déplacements

La commune souhaite repenser la configuration du centre-bourg en poursuivant des objectifs de redynamisation globale, de revalorisation de l'image renvoyée par la commune et de sécurisation et optimisation fonctionnelle entre activité commerciale, vie quotidienne, déambulations piétonnes, bâtiments patrimoniaux, place du végétal et pression en stationnement. Ce projet de requalification du centre-bourg réunit des thématiques et des enjeux variés :

- Repenser la distribution ou le fonctionnement des places de stationnement publiques
- Apaiser les déplacements, faire ralentir
- Optimiser les girations, sécuriser les intersections et fluidifier les flux
- Veiller à l'accessibilité des commerces et la mise aux normes des équipements
- Sécuriser les modes de déplacements doux et veiller à la continuité des cheminements
- Améliorer la visibilité de la place des Tilleuls, valoriser le patrimoine et identifier des marqueurs identitaires de la commune
- Désimperméabiliser les sols, végétaliser les espaces publics
- Accompagner le caractère dynamique de la Place du Général de Gaulle et renforcer la convivialité.

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : commerçants, riverains, Département, Communauté de Communes

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022
 Fin prévisionnelle des travaux : 2023
 Date de délibération sur le projet : 07/09/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			Coût total du projet : 1 231 060 € HT
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			Part communale estimée à 500.000 €
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	500 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	A définir		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

A41 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Brie et Champagne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 20006140600019

RIB :

Adresse : 10 place du Général de Gaulle – 51310 ESTERNAY

Nom du représentant légal : Patrice VALENTIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benjamin de BODIN

Téléphone du référent : 03.26.81.00.38 / 06.70.39.29.43

Adresse électronique du référent : developpement@pays-brie-champagne.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Animer une mission de médiation numérique.

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : France Relance
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Pays de Brie e Champagne

Descriptif du projet : Les élus du PETR du Pays de Brie et Champagne posent le constat, comme dans de nombreux territoires à la fois de l'opportunité du numérique pour le développement de nouveaux services, ou de la nécessité de son usage face aux mutations des pratiques administratives, et du risque de marginalisation d'une partie de la population encore éloigné de ces usages. La lutte contre l'illectronisme devient ainsi un enjeu d'aménagement et de cohésion du territoire, à mener en parallèle du déploiement des infrastructures.

Face à ce constat, il a été acté de créer un nouveau service de médiation numérique à l'échelle du PETR, qui permettra, à titre expérimental de mesurer plus précisément le niveau de besoin du territoire. Pour cela, le PETR recrute un conseiller numérique France Services, dans le cadre de l'AMI du même nom, qui aura pour objectifs :

- D'accompagner individuellement les usagers dans la prise en main des outils numériques, dans une optique de prise d'autonomie ;
- De mener des actions collectives de sensibilisation à ces nouveaux enjeux du digital ;
- De permettre la mise en réseau et d'améliorer la visibilité de l'ensemble des initiatives contribuant à cet objectif de lutte contre la fracture numérique déjà initiées par des acteurs associatifs notamment sur le territoire.

Au-delà d'une réponse à des besoins d'accès aux services dématérialisés, le conseiller numérique doit permettre une approche plus large incluant les usages personnels des publics fragilisés (réseaux sociaux, nouveaux matériels...).

Impact socio-économique et environnemental : Cette action favorise la cohésion territoriale et permet le maintien dans le tissu social des personnes plus éloignées des nouvelles technologies. Si l'impact environnemental, par la limitation des déplacements grâce au numérique, peut être un corollaire, il n'est pas le moteur de cette action, prioritairement orientée vers l'inclusion.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La transformation digitale de la société est déjà en cours et il est urgent de maintenir l'accès de tous à l'ensemble des services qui évoluent très rapidement en ce sens.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes et EPCI, réseaux associatifs (Familles Rurales, FREPE...) ; Espaces France Services

- **Échéancier du projet**

Date de début : janvier 2022

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet : 20 juillet 2021 (DEL 2021 014)

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Frais salariaux	64 400 €	89	
Matériel	2 000 €	3%	
Animation/ communication	2 000 €	3%	
Déplacements	4 000 €	5%	
Montant total du projet	72 400 €		
Financements	€	%	Commentaire
Etat	50 000 €	69 %	AMI Conseiller numérique
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	22 400 €	31 %	
Montant total des recettes	72 400 €		

A61 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245 100 888

RIB : 30001 00369 E5150000000 15

Adresse : 4, rue des Fosses – 51210 MONTMIRAIL

Nom du représentant légal : Etienne DHUICQ

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sonia MANCEAU

Téléphone du référent : 03 26 81 36 61

Adresse électronique du référent : sonia.manceau@cc-briechampenoise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : ESPACE FRANCE SERVICES

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Espace France services – 2 rue Saint Vincent de Paul – 51210 Montmirail. Rayonnement sur l'ensemble du territoire de la CCBC et au-delà.

Descriptif du projet :

La CCBC a porté en 2021 un projet complet de création d'un espace France services (portage, travaux, recrutements...). L'ouverture de la structure au public est prévue le 03 janvier 2022, après l'audit de labellisation programmé le 09 décembre 2021.

Impact socio-économique et environnemental ? Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : L'espace France services répond au besoin d'accompagnement des administrés dans la réalisation de leurs démarches administratives et numériques. Cette structure doit permettre d'améliorer l'accessibilité des usagers aux services publics éloignés du territoire, de réduire la fracture numérique et de compenser un déficit de mobilité très impactant.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Préfecture, DDFip, partenaires réseaux France services

- **Échéancier du projet**

Date de début : 03 janvier 2022 (ouverture de l'espace FS)

Fin prévisionnelle : Sans objet

Date de délibération sur le projet :

- 16 mars 2021 approbation du projet

- 12 juillet 2021 demande de labellisation et de subvention de fonctionnement

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du budget	Dépenses de fonctionnement annuelles estimées entre 40 000 € et 50 000 €.		Travaux terminés. Budget de fonctionnement annuel à préciser en janvier 2022.
Financements	€	%	Commentaire
Etat	30 000 €		Subvention fonctionnement annuelle France services
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	Compris entre 10 000 et 20 000 € par an		

A62 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MARNAIS

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245100979

RIB : 30001 00369 F5100000000 38

Adresse : 150, rue des Verriers 51230 FERE-CHAMPENOISE

Nom du représentant légal : Bernard POIREL

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sandrine GRAS

Téléphone du référent : 03 26 42 52 36

Adresse électronique du référent : ccsm.gras@orange.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Ouverture d'une maison France services

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 40 rue du Maréchal Joffre 51230 FERE-CHAMPENOISE

Descriptif du projet :

D'ici 2023, la maison France services sera transférée au 40 rue du Maréchal Joffre 51230 FERE-CHAMPENOISE (ancien hôtel de Paris). L'idée est d'en faire un véritable tiers lieu, en y incluant le CIAS, l'épicerie sociale, ainsi que des logements d'urgence.

La communauté de communes en sera propriétaire début 2022. Les travaux portent essentiellement sur du second œuvre.

Impact socio-économique et environnemental : le regroupement des services en un seul et même lieu est important pour répondre aux besoins des administrés.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La fermeture des services publics à venir va contraindre les administrés à devoir faire des trajets vers des grandes villes (+ de 30 km).

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Préfecture / sous-préfecture, DDT, le Département, Plurial-Novilia, le club de prévention d'Epernay, le PETR, la commune de FERE-CHAMPENOISE

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2023

Date de délibération sur le projet : 20 septembre 2021

- **Plan de financement – A définir**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

A62 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MARNAIS

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245100979

RIB : 30001 00369 F5100000000 38

Adresse : 150, rue des Verriers 51230 FERE-CHAMPENOISE

Nom du représentant légal : Bernard POIREL

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sandrine GRAS

Téléphone du référent : 03 26 42 52 36

Adresse électronique du référent : ccsm.gras@orange.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Ouverture transitoire de la Maison France Services dans les locaux de la communauté de communes

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : 150, rue des Verriers 51230 FERE-CHAMPENOISE

Usagers issus de l'ensemble de la communauté de communes

Descriptif du projet :

En attendant le transfert dans les locaux définitifs, et pour respecter le calendrier de labellisation, la Maison France Services ouvrira, début d'année 2022, dans les locaux de la communauté de communes. La salle de réunion sera aménagée pour accueillir les usagers, dans le respect du cahier des charges.

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier du projet**

Date de début : février 2022

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Salaires chargés	50 000 €		
Frais divers	10 000 €		Mutualisation des moyens matériels avec la communauté de communes
Montant total du projet	60 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
Etat	30 000 €		
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	30 000 €		
Montant total des recettes	60 000 €		

A63 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB : 30001 00369 F5100000000 38

IBAN : FR63 3000 1003 69F5 1000 0000 038

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse : promenade de l'Aube – 51260 ANGLURE

Nom du représentant légal : Cyril LAURENT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Romain KARSENTY

Téléphone du référent : 03 26 42 75 18

Adresse électronique du référent : karsenty.r@ccssom.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : construction d'une structure d'accueil collectif petite enfance à Esternay

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : impasse du Pré de la Burette – 51310 ESTERNAY

Descriptif du projet : construction d'une structure d'accueil collectif petite enfance à Esternay. 26 places sont projetées

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : besoin reconnu sur le territoire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : CAF, MSA, CD51, Région, Etat

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : septembre 2022
 Fin prévisionnelle des travaux : septembre 2023
 Date de délibération sur le projet : 21/06/2021

- **Plan de financement : en cours d'élaboration. Budget : 1 000 0000 € HT**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de file
Montant total des recettes			

BA11 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : EARL Jean-Luc Mathieu

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : EARL

Code INSEE : 45236851700010

RIB :

Adresse : 17 rue des bûchettes – 51230 Broussy-le-Grand

Nom du représentant légal : Jean-Luc MATHIEU

Qualité du représentant légal : Exploitant

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benjamin de BODIN

Téléphone du référent : 03.26.81.00.38 / 06.70.39.29.43

Adresse électronique du référent : developpement@pays-brie-champagne.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Maintenir une ingénierie de gestion de projet

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : France Relance
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/Interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Broussy-le-Grand / communes alentours

Descriptif du projet : L'Earl est engagée depuis 22 ans en maraîchage conduit en agriculture biologique, et fournit des légumes à des Amap (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) depuis 14 ans. Dans ce cadre, des paniers dits solidaires sont réservés à des personnes en difficulté, financés par les consommateurs et par l'earl.

En outre, l'earl dispose d'un local qui peut servir à la transformation de légumes en conserves, à condition d'investir dans du matériel performant, objet de la réponse au présent appel à projet. Le but est de produire des conserves avec une dlc (date limite de consommation) de deux ans et d'en permettre l'accès à la population locale, y compris celle qui n'a pas les moyens financiers de se la payer intégralement.

L'EARL a été lauréate de l'appel à projet « Alimentation locale et Solidaire » lancé dans le cadre de France Relance et peut ainsi bénéficier de financements pour les investissements matériels nécessaires à la production de conserves. Néanmoins, le projet doit encore être affiné, notamment pour définir les débouchés et circuits de distribution des produits transformés, ainsi que le modèle économique et l'articulation entre les différents acteurs de la production et de la distribution.

Un soutien en ingénierie est recherché pour structurer durablement ce projet.

Impact socio-économique et environnemental : ce projet contribue d'une part à la transition des pratiques agricoles, en misant du circuit court, y compris dans le processus de transformation et inclut par ailleurs une dimension sociale, avec un volet insertion que le porteur de projet veut privilégier.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : L'attribution des financements France Relance est doit permettre une concrétisation prochaine de ce projet, qui, doit être affiné afin de garantir sa pérennité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Collectivités, réseaux associatifs...

- **Échéancier du projet**

Date de début : janvier 2022

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

A DEFINIR

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			
Financements			Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement :			
Montant total des recettes			

Cette fiche est susceptible d'être reconduite annuellement durant toute la durée du pacte. En fonction des missions d'animation requises, des financements complémentaires pourront être recherchés pour étoffer la ressource humaine indispensable à la vie du PTRTE.

BA12 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CIAS du Sud Marnais

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : CIAS

Code INSEE : 265109819

RIB : 30001 00369 F5100000000 38

Adresse : 15, Faubourg Saint Timothée 51230 FERE-CHAMPENOISE

Nom du représentant légal : Bernard POIREL

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sandrine GRAS

Téléphone du référent : 03 26 42 52 36

Adresse électronique du référent : ccsm.gras@orange.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : « favoriser le manger sainement »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'Industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Epicerie Sociale FERE-CHAMPENOISE

Descriptif du projet :

L'épicerie sociale est, tout d'abord, un formidable lieu de distribution de denrées alimentaires pour des bénéficiaires rencontrant des difficultés financières. Au-delà de l'aspect matériel, elle contribue à développer du lien social. Les conditions d'accès sont encadrées. Un contrat moral permet de travailler avec le bénéficiaire autour de ses difficultés.

Signataire d'une convention avec la Banque Alimentaire de Reims, l'épicerie sociale s'y approvisionne une fois par mois. L'arrivée de produits frais ne permet pas de tenir jusqu'à la prochaine ramasse, ce que nous cherchons à combler afin de proposer des produits frais sans interruption. Des partenariats sont également engagés avec l'épicerie sociale de Sézanne (récupération de denrées du magasin LECLERC), avec les magasins CARREFOUR CONTACT et INTERMARCHE de Fère-Champenoise, ainsi que le magasin CARREFOUR MARKET à Vertus. L'entreprise PARMENTINE, à Fère-Champenoise, fait don de 90 à 120 kg de pommes de terre par mois. La sucrerie TEREOS à Connantre fait don de 40 à 60 kg de sucre par an. En 2020, l'entreprise VIVESCIA a fait don de 160 kg de farine.

Avant la crise sanitaire, nous comptions également un agriculteur qui nous approvisionnait en carottes et oignons. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Notre souhait est d'y remédier.

L'épicerie sociale, telle qu'elle existe, connaît deux problématiques : son emplacement et son approvisionnement. Les deux sont néanmoins liés.

En effet, l'épicerie sociale est actuellement située dans un bâtiment d'environ 30 m², avec un accès dédié à l'approvisionnement par un escalier. La réserve est indépendante.

L'approvisionnement est par conséquent compliqué. L'espace dédié aux produits frais est réduit.

Le projet est d'envergure. Il est question de déménager à moyen terme dans un tiers lieu, la maison France Services. Cette dernière est à l'étape de projet, même si toutes les autorisations sont données pour la lancer. Cette étape est essentielle pour développer le projet d'alimentation sociale et solidaire. Elle offrira un espace plus grand dédié à l'épicerie sociale de 45 m², une cuisine mutualisée de 10 m², ainsi qu'une réserve de 7 m².

Les producteurs locaux seront contactés pour établir un partenariat.

Une partie de ces produits sera valorisée dans ce cadre d'ateliers culinaires réalisés par les bénéficiaires de l'épicerie sociale, dont l'objectif est de les apprendre à cuisiner à moindre coût et manger plus sainement.

Impact socio-économique et environnemental :

- o Améliorer la qualité alimentaire des publics en précarité
- o Travailler en circuit court
- o Développer l'économie locale
- o Développer du lien social entre les bénéficiaires

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Améliorer l'alimentation des familles en précarité à l'aide de produits frais et accessibles, pour en faire des recettes à refaire chez soi.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les producteurs locaux, la banque alimentaire, les associations, les bénéficiaires de l'épicerie sociale, le public suivi par le CIAS, les bénéficiaires de minima sociaux.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	19 647 €		
Montant total du projet	19 647 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	15 716 €		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	3 931 €		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	19 647 €		

BB21 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d'Ouvrage

Nom : Association PISTE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : association
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 9 rue des récollets 51120 Sézanne

Nom du représentant légal : Bernard Champion

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Tatiana Soufflet, directrice

Téléphone du référent : 0667751974

Adresse électronique du référent : tatiana.soufflet@piste51.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : mise en place d'une ressourcerie

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : A définir

Descriptif du projet : Une ressourcerie est un nouveau modèle social et environnemental de gestion des déchets qui a 4 grandes fonctions : la collecte, la valorisation, la vente d'objets de toute nature (meubles, textile, livres, vaisselle, décoration,) et notamment ceux entrant de nature dans les filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

Une fonction supplémentaire, en étant portée par une structure d'insertion par l'activité économique, est la création d'emplois et l'acquisition de compétences transférables aux secteurs en tension du bassin d'emploi local afin de favoriser l'employabilité des demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi que la sensibilisation à l'environnement.

L'objectif principal est de réduire les déchets par le réemploi et le recyclage, le surcyclage l'éducation à l'environnement et la démocratisation de nouveaux modèles de consommation.

Ce projet de ressourcerie est envisagé à l'échelle du pays de Brie et Champagne

La ressourcerie collecte (à domicile ou en apport volontaire) toutes sortes d'objets abandonnés par leurs propriétaires. Ces objets sont triés, revendus dans des points de ventes, up cyclés ou recyclés (par fonction ou matière).

Ce projet nécessite de réaliser en amont une étude approfondie de faisabilité permettant d'identifier :

- Le gisement (volume, moyen d'accès)
- L'existant (ressources du territoire, projets similaires, ...)
- L'emplacement stratégique en fonction des ressources et des besoins
- Le modèle économique

Impact socio-économique et environnemental : Ce projet vise principalement la réduction de déchets- Nous pouvons parler d'économie circulaire dans le sens où ce projet est un outil de transformation :

- **environnemental :** réduction des coûts de traitement du déchets, changement de comportement du consommateur, démocratisation de la seconde main, diminution des transports et de la matière première par l'allongement de la durée de vie , participe à la lutte contre les cause du changement climatique par la réduction des émissions de gaz , valorisation des circuits courts et de savoirs faire locaux ,
- **économique :** économie de proximité, activation des dépenses, générateur d'emploi, de pouvoir d'achat, et de richesse à partir de produits destinés à la destruction.
- **Social :** lutte contre le chômage de longue durée, crée de l'emploi et augmente la main d'œuvre. - favorise la coopération, le lien social entre habitants à travers les points de vente, les actions de sensibilisation et les animations proposées.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Nous envisageons la constitution d'un comité de pilotage et de suivi regroupant l'ensemble des partenaires (collectivités et notamment les élus en charge de la gestion des déchets, les associations et syndicats, EPCI)

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : janvier 2022 – lancement de l'étude de faisabilité

Fin prévisionnelle des travaux : septembre 2022 – ouverture de la ressourcerie

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement : à définir**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

BB31 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245 100 888

RIB : 30001 00369 E5150000000 15

Adresse : 4, rue des Fosses – 51210 MONTMIRAIL

Nom du représentant légal : Etienne DHUICQ

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sonia MANCEAU

Téléphone du référent : 03 26 81 36 61

Adresse électronique du référent : sonia.manceau@cc-briechampenoise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : VIBILISATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE MONDANT

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/Interterritorial

Adresse postale du projet : Zone industrielle de Mondant – 51210 Montmirail

Descriptif du projet : Création d'une voie, des réseaux humides et secs et mise en place de l'éclairage public, en vue de permettre la viabilisation et la cession de terrains dans la ZI de Mondant.

Impact socio-économique et environnemental : Projet destiné à l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Acquisition des terrains en cours par les opérateurs économiques qui projettent de s'installer et d'implanter leurs entreprises sur la zone en 2022.

- **Échéancier des réalisations**

Projet au stade programmation. Maîtrise d'œuvre publique

Date de début des travaux : 1^{er} semestre 2022

Fin prévisionnelle des travaux : à préciser.

Date de délibération sur le projet : 1^{er} trimestre 2022

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			Enveloppe = estimation services CCBC
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	185 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	55 500 €	30%	Préciser : DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	129 500 €	70%	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	185 000 €	100%	

Montant de l'opération et plan de financement envisagés au stade programmation. A affiner et valider pendant les études de maîtrise d'œuvre.

BB32 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Brie et Champagne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 20006140600019¹

RIB :

Adresse : 10 place du Général de Gaulle – 51310 ESTERNAY

Nom du représentant légal : Patrice VALENTIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benjamin de BODIN

Téléphone du référent : 03.26.81.00.38 / 06.70.39.29.43

Adresse électronique du référent : developpement@pays-brie-champagne.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Accompagner la rénovation énergétique du petit tertiaire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : France Rénov'
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : 214 communes du territoire de la Maison de l'Habitat

Descriptif du projet : La Maison de l'Habitat des Pays d'Epervain, Terres de Champagne et de Brie et Champagne est un service public d'accompagnement à la rénovation énergétique. Dans ce cadre, une de ses missions, d'informer, sensibiliser et accompagner les particuliers les professionnels dans leur projet de rénovation énergétique pour les bâtiments. Pour cela la Maison de l'Habitat propose aux particuliers et professionnels, un accompagnement personnalisé en plusieurs temps : un conseil simple, un conseil personnalisé et un accompagnement sur-mesure.

La maison de l'Habitat est un opérateur du réseau FAIRE et se positionne ainsi comme l'un des futurs opérateurs France Rénov' ; les collectivités du bassin s'investissent ainsi en complément des aides de l'Etat, via le plan France Relance en faveur de l'amélioration thermique des bâtiments.

Sur le volet « petit tertiaire », l'accompagnement se matérialisera sur deux aspects :

- L'information de 1^{er} niveau, via un programme d'actions de sensibilisation construit en partenariat avec les organisations professionnelles et chambres consulaires concernées.
- Du conseil personnalisé sur des projets individuels.

Pour réaliser cette action, la maison de l'habitat s'appuiera sur son ingénierie interne (conseillers rénovations) et s'attachera à nouer des partenariats avec les acteurs économiques qui travaillent déjà sur ces questions.

Impact socio-économique et environnemental : Cette action contribue directement aux efforts d'économies d'énergie et de rénovation thermique du bâti. Par le public visé, elle apporte un soutien au tissu économique en permettant aux entreprises de mieux appréhender les enjeux climatiques et d'être accompagnées dans la transition de leurs pratiques et modes de production.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Action prête à être lancée.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Chambres consulaires, organisations professionnelles, entreprises du bassin.

- **Échéancier du projet**

Date de début : janvier 2022

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet : sans objet

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet	25 600 €		
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité	8 960 €		PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne
Autre financement public			
Autre financement privé	12 800 €		CEE
Autofinancement	3 840 €		
Montant total des recettes	25 600 €		

CA1 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245 100 888

RIB : 30001 00369 E5150000000 15

Adresse : 4, rue des Fosses – 51210 MONTMIRAIL

Nom du représentant légal : Etienne DHUICQ

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sonia MANCEAU

Téléphone du référent : 03 26 81 36 61

Adresse électronique du référent : sonia.manceau@cc-briechampenoise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : LEADER

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Avenue de l'Empereur / rue du Noyer la Pavotte – 51210 Montmirail

Descriptif du projet : Construction d'un office de tourisme (100 à 120 m²) comprenant un espace d'accueil polyvalent (accueil, expositions, boutique), un bureau, un local de stockage et d'archives, des sanitaires, et une terrasse couverte pour permettre d'accueillir des expositions / animations en été. L'office sera installé sur l'aire de camping-cars / zone vélos-parc de la Ville de Montmirail, afin de créer un pôle touristique identifié. Le bâtiment sera ouvert sur l'aire de camping-cars et sur le parking côté rue de l'Empereur afin d'en faciliter l'accès quel que soit le sens d'arrivée des touristes. Sa visibilité sera soulignée par une signalétique adaptée. Le bâtiment sera construit dans une démarche de développement durable : choix de matériaux durables, système de chauffage économique, isolation thermique, aménagements paysagers économes en eau et à faible entretien.

Impact socio-économique et environnemental : La construction de nouveaux locaux adaptés permettra d'améliorer le rayonnement de l'office de tourisme de Montmirail et sa Région et de mettre en place une politique attractive de développement de l'économie touristique et d'animation du territoire.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Les locaux actuels de l'office de tourisme sont vétustes et inadaptés aux missions. Ils sont loués par l'OTMR par le biais d'un bail non protecteur ne permettant pas de réaliser des travaux dans les locaux. Ces contraintes sont un obstacle au développement d'une politique d'envergure en matière de tourisme permettant de générer des retombées économiques.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Office de tourisme de Montmirail et sa Région / dispositif LEADER.

- **Échéancier des réalisations**

Projet au stade programmation. Choix de la maîtrise d'œuvre prévu en décembre 2021.
 Date de début des travaux : courant 2022.
 Fin prévisionnelle des travaux : à préciser.
 Date de délibération sur le projet : 1^{er} trimestre 2022

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			Enveloppe programme envisagée par la collectivité (études, MOE et travaux compris). Elle sera validée avec l'architecte retenue en janvier 2022.
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	250 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	75 000 €	30%	Préciser : DETR...
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	60 000 €	24%	Préciser : LEADER
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Département	50 000 €	20%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	65 000	26%	20% ou 30% si chef de file
Montant total des recettes	250 000 €	100%	

Montant de l'opération et plan de financement envisagés au stade programmation. A affiner et valider pendant les études de maîtrise d'œuvre.

CA31 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d'Ouvrage

Nom : PETR du Pays de Brie et Champagne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 20006140600019

RIB :

Adresse : 10 place du Général de Gaulle – 51310 ESTERNAY

Nom du représentant légal : Patrice VALENTIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benjamin de BODIN

Téléphone du référent : 03.26.81.00.38 / 06.70.39.29.43

Adresse électronique du référent : developpement@pays-brie-champagne.fr

• Descriptif du projet .

Intitulé du projet : Déployer le service public de la rénovation énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : France Rénov'
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : 214 communes du territoire de la Maison de l'Habitat

Descriptif du projet : La Maison de l'Habitat des Pays d'Epervay, Terres de Champagne et de Brie et Champagne est un service public d'accompagnement à la rénovation énergétique. Dans ce cadre, une de ses missions, d'informer, sensibiliser et accompagner les particuliers les professionnels dans leur projet de rénovation énergétique pour les bâtiments. Pour cela la Maison de l'Habitat propose aux particuliers et professionnels, un accompagnement personnalisé en plusieurs temps : un conseil simple, un conseil personnalisé et un accompagnement sur-mesure.

La maison de l'Habitat est un opérateur du réseau FAIRE et se positionne ainsi comme l'un des futurs opérateurs France Rénov' ; les collectivités du bassin s'investissent ainsi en complément des aides de l'Etat, via le plan France Relance en faveur de l'amélioration thermique des bâtiments.

A ce titre, la maison de l'Habitat, effectue déjà les niveaux d'intervention suivants, en s'appuyant sur de l'ingénierie interne (2 conseillers rénovation):

- Information de premier niveau
- Conseil personnalisé
- Accompagnement renforcé, incluant la mobilisation des aides financières
- Orientation pour les services de MOE

Il s'agira donc de poursuivre et d'amplifier la dynamique de rénovation thermique initiée dès 2018, en s'appuyant notamment sur l'accès élargi à Maprimerénov' et d'intégrer le nouveau réseau France Rénov' , en continuité du réseau FAIRE.

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : coïncide avec le déploiement national France Rénov' et s'articule avec les actions locales en matière de rénovation de l'habitat (OPAH)

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : EPCI et communes, organisation professionnelles et consulaires, entreprises. Synergies à travailler avec l'ensemble des dispositifs en cours de déploiement.

- **Échéancier du projet**

Date de début : Janvier 2021 (2022 : passage France Rénov')

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet : sans objet

- **Plan de financement**

Action financée dans le cadre du programme SARE, conventionnée pour 3 ans (2021-2023)

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Frais salariaux	234 400 €		
Frais de structure	71 912 €		
Déplacements	8 000 €		
Animation/ communication	5 000 €		
Montant total du projet	318 912 €		Budget globalisé 3 ans
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région	44 660 €		Climaxion
Département			
Autre collectivité	71 528 €		PETR du pays d'Epervain Terres de Champagne
Autre financement public			
Autre financement privé	172 955 €		CEE
Autofinancement	29 769 €		
Montant total des recettes	318 912 €		

CA32 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Brie et Champagne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 20006140600019

RIB :

Adresse : 10 place du Général de Gaulle – 51310 ESTERNAY

Nom du représentant légal : Patrice VALENTIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benjamin de BODIN

Téléphone du référent : 03.26.81.00.38 / 06.70.39.29.43

Adresse électronique du référent : developpement@pays-brie-champagne.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Accompagner les ménages les plus modestes dans la réhabilitation de leur logement.

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : France Rénov'
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/Interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Pays de Brie et Champagne

Descriptif du projet : Le PETR du Pays de Brie et Champagne souhaite s'appuyer sur la dynamique créée par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours jusqu'au 9 juillet 2022 pour relancer une opération pour au moins trois années supplémentaires.

Les enjeux restent sensiblement les mêmes : rénovation thermique, maintien à domicile et lutte contre l'habitat indigne et insalubre. Par la mise en place de cette opération, les élus souhaitent accompagner la population en permettant l'amélioration des conditions de vie des plus modestes et plus globalement des conditions d'habiter le territoire.

Deux volets seront mis en œuvre :

- L'accompagnement technique, par la prise en charge du suivi-animation pour l'ensemble des propriétaires éligibles aux aides de l'Anah, ainsi que des aides spécifiques du Département. Pour la thématique des économies d'énergie, cet accompagnement est articulé avec le service de la Maison de l'Habitat, permettant ainsi d'offrir le même service à l'ensemble de la population.
- L'aide aux travaux, sous conditions de ressources, pour amplifier l'accompagnement de l'Etat via les aides de l'Anah et augmenter l'effet incitateur.

Les modalités précises sont en cours d'élaboration et pourront être déployées pour le mois de juillet 2022 afin de garantir une continuité des opérations.

Impact socio-économique et environnemental : En agissant sur la rénovation des logements des plus modestes, l'opération permet à la fois de répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques, de solidarité territoriale avec les plus modestes face à ces enjeux et de cohésion, en lien avec le maintien à domicile. Par ailleurs, l'impact économique est très important, les travaux générés étant majoritairement effectués par des entreprises locales.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Dynamiques en cours à amplifier.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : EPCI et communes, organisation professionnelles et consulaires, entreprises. Synergies à travailler avec l'ensemble des dispositifs en cours de déploiement.

- **Échéancier du projet**

Date de début : juillet 2022

Fin prévisionnelle : juillet 2025

Date de délibération sur le projet : prévue en février 2022

- **Plan de financement : En cours d'élaboration (juillet 2022), première épure.**

Volet fonctionnement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Suivi-animation	400 000 €		
Montant total du projet	400 000 €		Budget globalisé 3 ans
Financements	€	%	Commentaire
Etat	279 905 €		Anah
Europe			
Région	22 776 €		OPAH / suivi-animation
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	106 608 €		
Montant total des recettes	408 589 €		Sur la base d'objectifs réalisés.

Volet Investissement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> Subventions d'équipement	816 508 €		Toutes thématiques
Montant total du projet	816 508 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région	283 468 €		
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	533 040 €		
Montant total des recettes	816 508 €		

Ce fonds local vient compléter les financements de droit commun de l'Anah.

CA71 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d'Ouvrage

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245 100 888

RIB : 30001 00369 E5150000000 15

Adresse : 4, rue des Fosses – 51210 MONTMIRAIL

Nom du représentant légal : Etienne DHUICQ

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MANCEAU Sonia

Téléphone du référent : 03 26 81 36 61

Adresse électronique du référent : sonia.manceau@cc-briechampenoise.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE GUYOT (Maison des associations)

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'Industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 28, rue du Faubourg de Paris – 51210 Montmirail

Descriptif du projet : Réhabilitation de l'ancien collège de Montmirail qui a été transformé en espace culturel depuis 10 ans et accueille une grande partie des activités culturelles et de loisirs du territoire. Les travaux comprennent :

- Des travaux de rénovation thermique (ITE, fenêtres, etc...) car le bâtiment date des années 1970, est dépourvu de toute isolation, et est très énergivore.
- La mise aux normes du bâtiment en termes de sécurité et d'accessibilité.
- Le traitement architectural des façades et des abords afin de donner une identité à cet espace structurant pour la vie culturelle et associative du territoire.
- La transformation d'une salle polyvalente en petite salle de spectacle (160 places) afin de permettre une programmation culturelle régulière et variée.
- Des aménagement intérieurs partiels destinés à améliorer la fonctionnalité du bâtiment : notamment création d'un hall et d'un bureau d'accueil.

Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet répond à un besoin socio-culturel fort. Il est en effet mis à la disposition de l'association Espace Loisirs Culture (ELC) qui fait vivre le territoire de la CCBC, en termes d'activités et d'animations culturelles, sportives, et de loisirs. L'ELC organise et anime plus de 50 activités différentes et regroupe 900 adhérents avec un engagement très fort de nombreux bénévoles. Son rayonnement va au-delà du territoire intercommunal. Il est donc essentiel de pouvoir continuer à soutenir l'ELC en mettant à sa disposition des locaux adaptés à l'envergure de son fonctionnement.

Il répond également à une nécessité environnementale en termes d'économie d'énergie puisque le bâtiment est actuellement une passoire thermique qui risque de se dégrader à moyen termes s'il n'est pas rénové.

Il répond enfin à une nécessité réglementaire : mise aux normes sécurité incendie et accessibilité.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Rénovation thermique et mise aux normes indispensables pour continuer à utiliser ce bâtiment dans de bonnes conditions tant en termes environnemental que d'exploitation.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Association Espace Loisirs Culture

- **Échéancier des réalisations**

Projet au stade programmation. Choix de la maîtrise d'œuvre prévu en Juin 2022.

Date de début des travaux : Juillet 2023.

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2024

Date de délibération sur le projet : prévu au 1^{er} trimestre 2022

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			Enveloppe programme envisagée par au stade AMO (études, MOE et travaux compris). Elle sera validée avec l'architecte retenu, courant 2022.
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	1 700 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation	400 000 €	40%	Plafond 1 000 000 €
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser :
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région	190 000 €	11%	Préciser : CLIMAXION
<input checked="" type="checkbox"/> Département	340 000 €	20%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement privé	110 000 €	6,5%	Association ELC
<input type="checkbox"/> Autofinancement	660 000 €		20% ou 30% si chef de file
Montant total des recettes	1 700 000 €	22,5%	

Montant de l'opération et plan de financement envisagés au stade programmation. A affiner et valider pendant les études de maîtrise d'œuvre.

CB21 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MARNAIS

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245100979

RIB : 30001 00369 F5100000000 38

Adresse : 150, rue des Verriers 51230 FERE-CHAMPENOISE

Nom du représentant légal : Bernard POIREL

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sandrine GRAS

Téléphone du référent : 03 26 42 52 36

Adresse électronique du référent : ccsm.gras@orange.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Elaboration d'une stratégie de communication pour la relance de l'application de covoiturage locale « Ecovoit »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet : En novembre 2019, la communauté de communes a lancé une application de covoiturage locale « écovoit ». A l'instar de ses grandes sœurs nationales, cette application a pour objectif de mettre en relation des personnes qui proposent des trajets et des personnes qui en cherchent. Simple d'utilisation, avec une simple adresse mail et un mot de passe, les usagers accèdent à leur espace personnel. Ils peuvent à la fois proposer des trajets et à la fois en rechercher.

Une charte de covoiturage régie le fonctionnement.

Le service est accessible à partir de 15 ans, sous certaines conditions.

A l'aide d'un tchat, les personnes communiquent entre elles et se mettent d'accord sur l'organisation du trajet. La communauté de communes n'intervient en rien dans la mise en relation et dans le paiement.

Un système de notation (par étoiles) permet d'évaluer les usagers.

Cette application répond à la problématique environnementale d'utilisation individuelle de véhicule en milieu rural, à la problématique des coûts liés à l'usage d'un véhicule mais également à un besoin d'utilité sociale pour ceux qui n'ont pas de moyens de locomotion. Le territoire est dépourvu de transports en commun.

Nous disposons d'un mini film, de communication via notre site Internet et bientôt par l'intermédiaire de l'application Intramuros.

La relance de l'application risque d'être difficile, du fait de la COVID mais également d'un « faux » démarrage. Nous souhaiterions bénéficier d'une subvention dédiée à la communication, via une agence.

Impact socio-économique et environnemental : aider la population à économiser sur des trajets, et limiter l'impact environnemental en limitant l'usage de la voiture.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Il a été lancé en novembre 2019, et arrêté avec la crise sanitaire en début d'année 2020. Une trop longue période d'arrêt de l'application serait préjudiciable à son avenir.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Acteurs économiques locaux, les collectivités locales, les administrés

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
	A définir		
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

D11 - FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Brie et Champagne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 20006140600019

RIB :

Adresse : 10 place du Général de Gaulle – 51310 ESTERNAY

Nom du représentant légal : Patrice VALENTIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benjamin de BODIN

Téléphone du référent : 03.26.81.00.38 / 06.70.39.29.43

Adresse électronique du référent : developpement@pays-brie-champagne.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Maintenir une Ingénierie de gestion de projet

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'Industrie Action

cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : France Relance

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/Interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Pays de Brie e Champagne

Descriptif du projet : Le Pays de Brie et Champagne est une structure de développement territorial à laquelle les élus ont souhaité assigner un double objectif :

- Organiser une gouvernance partagée sur des thématiques dont le traitement doit être porté à une échelle dépassant les limites administratives communales ou intercommunales,
- Mutualiser l'ingénierie entre les structures, à la fois en soutien aux acteurs du territoire et pour porter directement des projets à l'échelle du Pays, dans une volonté d'opérationnalité forte.

Pour la réalisation de cet objectif, le PETR s'appuie sur un chargé de développement qui assure une mission généraliste centrée autour de l'animation d'une gouvernance territoriale, de la définition d'un projet de territoire, et le cas échéant du suivi de certaines actions qui en découlent. A compter de 2021, ce chargé de développement assure le suivi du pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) qui constitue l'une des déclinaisons directes du projet de territoire.

Les missions sont articulées autour des objectifs suivants :

- Animation du projet de territoire et du PTRTE
 - Faire vivre et suivre le déploiement de la stratégie
 - Appuyer les porteurs de projets, notamment dans la concrétisation des actions inscrites au présent pacte.
- Conduite de certaines opérations portées directement par le PETR

Impact socio-économique et environnemental : cette action contribue directement à la réussite des projets du vivier identifié dans le présent pacte.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Le maintien de l'ingénierie dédiée à la vie du PTRTE est un préalable à la poursuite de la dynamique initiée localement dans le cadre de l'élaboration.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Communes et EPCI, acteurs locaux.

Signataires du Pacte (Etat, Région, Département)

Partenaires Institutionnels : Opérateurs de l'Etat, Consulaires, ...

- **Échéancier du projet**

Date de début : janvier 2022

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : 09 décembre 2021 (DEL 2021 028)

Projet à renouveler annuellement.

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Frais salariaux	51 500 €	95%	
Déplacements	3 000 €	5%	
Montant total du projet	54 500 €		
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région	20 000 €	37 %	(40% frais salariaux, plafond 20 000 €)
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	34 500 €	63 %	
Montant total des recettes	54 500 €		

Cette fiche est susceptible d'être reconduite annuellement durant toute la durée du pacte. En fonction des missions d'animation requises, des financements complémentaires pourront être recherchés pour étoffer la ressource humaine indispensable à la vie du PTRTE.



Annexe 3

Eléments de diagnostic

Diagnostic socio-économique

- Schéma de Cohérence Territoriale : diagnostic socio-économique – juillet 2021 [VE2A]
- Analyse par les moteurs du développement – avril 2018 [Olivier Portier]
- Performances énergétiques des logements – 2015 [SCeT / Burgeap]
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :
 - étude pré-opérationnelle – janvier 2017 [Comal Soliha 51]
 - bilans année 1 à 4 – septembre 2021 [Comal Soliha 51]

Bilan écologique

- Schéma de Cohérence Territoriale : Etat Initial de l'Environnement – juillet 2021 [VE2A]
- Chiffres clés – 2018 [ATMO Grand Est]

A venir : Plan Climat Air Energie Territorial : diagnostic - 2022

Atelier des Territoires

Une démarche animée par un groupement piloté par Alphaville, basé sur les étapes suivantes. :

<p>Interpréter ensemble à partir du terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Parcours du territoire pour appréhender ensemble autrement ➤ Partage dynamique d'une vision du territoire et de son potentiel 	<p>5 et 6 juillet 2021 Montmirail Bethon Conflans-sur-Seine Sézanne Connantre Fère-Champenoise Esternay</p>	<p>37 participants</p> <p>A consulter : Carnet d'atelier 1</p>
<p>Projeter ensemble un avenir pour le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valider les enjeux ➤ Etablir une stratégie 	<p>19 octobre 2021 Fère-Champenoise</p>	<p>29 participants</p> <p>A consulter : Carnet d'atelier 2</p>
<p>Définir les options de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir une feuille de route ➤ Prioriser les actions 	<p>16 novembre 2021 Sézanne</p>	<p>33 participants</p> <p>A consulter : Carnet d'atelier 3 Feuille de route</p>
<p>Restitution</p>	<p>1^{er} trimestre 2022</p>	



Annexe 4

Socle d'indicateurs écologiques

	Constaté 2015	Constaté 2019
Émissions de GES annuelles (TegCO2/an)	528 286	528 008
Émissions de GES annuelles (TegCO2/an/hab)	14,89	15,22

	Constaté 2018
Consommation énergétique finale annuelle (GWh/an)	2 046 773
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh/an/hab)	59

	Constaté 2018	Constaté 08/2021
Production annuelle d'EnR du territoire hors hydroélectrique (MWh/an)	634	1162

	Constaté 2018
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail	1,16 %

	Constaté 2018
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés	14 kms

	Constaté 2021
Part des cours d'eau en bon état écologiques	38,13 %

	Constaté 2009	Constaté 2019
Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	22,09 ha	18,03 ha

